

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021

### > Documents à joindre obligatoirement en cas de demande de subvention de fonctionnement 2021 :

- Cerfa 12156\*05, formulaire unique de demande de subvention
- Cerfa 15059\*02, compte rendu financier de subvention (pour les associations ayant perçues sur l'exercice précédent une subvention de la ville)
- RIB
- Dernier rapport annuel d'activités de l'association
- Comptes approuvés de l'association du dernier exercice clos
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et d'occupant de locaux municipaux) pour les associations concernées
- Trois derniers relevés bancaires de l'association
- La Déclaration Sociale Nominative (D S N)
- Document « Liens entre la ville et l'association » (à retourner avec état Néant si sans objet)

En cas de première demande de subvention :

- Statuts de l'association
- Composition des organes de direction
- Déclaration en Préfecture de l'association

*La commune se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'étude de la demande de subvention.*

### > Calendrier :

Le dossier est à retourner complet soit par courriel à l'adresse indiquée sur le courrier que vous avez reçu, soit par courrier avant le **mercredi 4 novembre 2020** pour une attribution de subvention en 2021.

*Tous les documents composant le dossier de demande de subvention sont téléchargeables sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.sorgues.fr](http://www.sorgues.fr)*

### > Documents à joindre en cas de demande de subvention exceptionnelle 2021 :

- Courrier de demande de subvention exceptionnelle
- Budget de l'évènement ou de la manifestation nécessitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle
- RIB